

David léon, né le 4 janvier 1909, à Chameyrat (Corrèze) • Fraiseur puis chauffeur à la MAT (Manufacture d'Armes de Tulle), il habitait 7, rue du Tir à Tulle • Mobilisé le 1er septembre 1939, au 38e régiment de génie, il est blessé au combat dans la Somme • Sous le pseudonyme de "Jean", agent de liaison dans le maquis FTP (Francs Tireurs et Partisans) sous les ordres du capitaine Albert Thomas, Léon David est raflé à son domicile le 9 juin 44, en présence de son épouse et de sa fille qui le suivait parfois dans ses missions de résistant • Déporté le lendemain, 10 juin, il est blessé à Poitiers, séparé du convoi en partance pour "Royal-Lieu" près de Compiègne • Déporté le 28 juillet 1944 (comme Pierre Marliat) à Neuengamme* et Hambourg, il décède à l'âge de 35 ans, le 15 février 1945 à Bergen-Belsen (Allemagne) •

* : Pas de n° de matricule connu à Neuengamme



Nom : **David**

Prénoms : **Léon** Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : **410**

Classe de mobilisation :

ETAT CIVIL.

Né le **4 janvier 1909**, à **Chameyrat**, canton de **Châteauneuf**, département de **la Corrèze**, résidant à **Saint-Bonnet**, canton de **Salliac**, département de **la Corrèze**.

SIGNALEMENT

Cheveux **châtains**, Yeux **gris**, Front **couvert**, Nez **droit**, Visage **ovale**, Renseignements physiologiques :

hauteur : **1 m 62** centimètres.
largeur : **1 m** centimètres.
particuliers :

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° **31** de la liste du canton de **Salliac**.
Classé dans la **1** e partie de la liste en **1929**.

Paragraphe concernant les révisions antérieures : **Paragraphe 1er de la loi du 9 mai 1904 et transports en commun de 1904.**

DETAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

INCORPORÉ A COMPTER DU 15 OCT 1919. ARRIVÉ AU CORPS LE 4 NOVEMBRE DU MÊME AN. EN PERMISSION LIBÉRAIRE DE 15 JOURS ALLÉGERMENT 1919.
RENVOYÉ DANS SES FOYERS LE 11 DÉC 1919 EN ATTENDANT SON PASSAGE DANS LA DISPONIBILITÉ CIVILE LE 15 DÉC 1919. CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE. AFFECTÉ POUR LA MOBILISATION AU 3e Régiment d'Infanterie n° 93 (Zouaves) de réserve à St-Léonard (Corrèze).
Passé au CENTRE DE MOBILISATION COLONIALE le 14 MAR 1920.
M. 1101169 du 11-11-1930.
Passé au C.M. Inf 93 le 17/4/33. M. 1101169 du 26/10/34.
Affecté au 6e Régiment de M. 68 le 1er Janvier 1938.
(I. M. N° 2282 1/3 M. 1101169 du 20 juillet 1937).

Rappelé à l'activité le 1-9-39. Arrivé au corps le 2-9-39. Affecté au 58e Régiment du génie C. 17-24. Arrivé au corps le 13-9-39. Entré à l'Hôpital complémentaire du Lycée de garçons de Rochefort-sur-mer le 12-6-40. Sorti le 30-6-40. Rejoint le dépôt 188e à Rochefort. Démobilisé le 12-7-40 par le C.D. d'Aves - vient des F.F.S. Services non confirmés par certificat d'appartenance et ne pouvant entrer en ligne de compte dans la durée des services effectivement accomplis - Déposé politique - Temps passé en détention ne pouvant être mis en compte comme services militaires, non datés par le Certificat de validation Modèle 8 - Décédé le 15-8-1945 à Bergen-Belsen (Allemagne) - avis de la mairie de Chameyrat corrigé du 8-6-50.

Degré d'instruction : **2**

	CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS.	
		EN CONTRÔLE spécial.	MATRICULE ou N° répertoire.
Armée active.	9e Régiment de Zouaves		5017
Disponibilité.	C.M. 93 (Zouaves), CENTRE DE MOBILISATION COLONIALE, C.M. génie N° 68		5017
1re réserve.	93e		
2e réserve.	Décédé		

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de régions.	N° de domicile ou de résidence.
10-10-30	Bougnac	Corrèze	8
10-1-33	Châteauneuf	Corrèze	8

CAMPAGNES.

Algérie du 3 novembre 1919 au 14 octobre 1920.
Allemagne du 2-9-39 au 12-9-39.
France du 13-9-39 au 7-6-40.
Blessures de guerre du 8-6-40 au 7-6-41.

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

Blessé de guerre le 8-6-40 dans la Somme par balle avant bras droit et oreille.
Blessure de guerre - Cité à l'ordre du Régiment.
Ordre N° 8 - Citation homologuée au J.O. du 27-4-41 page 951.
2e Conduite auto - A assuré son service avec conscience et dans froid - A été blessé au volant de la voiture.

ÉPOQUE A LAQUELLE L'INDIVIDU DOIT PASSER DANS :			DATE de LA LIQUIDATION du service militaire
Disponibilité.	1re réserve.	2e réserve.	

emplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un document spécial (recrutement, contingent, etc.).

BUREAU MILITAIRE
DÉPARTEMENTAL
DE LA CORRÈZE

N° F. F. C. I.

C. M. 650/CAB./MIL. 266961244.
D. M./10/E.M.G.G./F.F.I. 8-2-1945.
D.M.3263/E.M.A.1.4250DL C.I. 47-6-46.

CERTIFICAT D'APPARTENANCE
AU
FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

*Le Président de la Commission Départementale d'Homologation
des Grades F. F. I. de la Corrèze,*

CERTIFIE :

Que M David Jean né le 4 Janvier 1909
à Chameyrat Département Corrèze
et demeurant à n°

a servi VOLONTAIREMENT et avec HONNEUR dans les Forces Françaises de
l'Intérieur du Mars 1943 au 31 Juillet 1946

Il appartenait à Tulle, détaché à l'Armée, Nos unités de captivité
P.C. A. 13 F.T.P.F.

sous les ordres de Cpt H. Thomas

arrêté le 3/6/44
arrêté n° 3052 A Tulle, le 31 juillet 1946

VU, pour homologation de la signature ci-contre :

Bordeaux, le 12 juillet 1946

Le Général de C. A., CHOUTEAU,
Commandant la IV^e Région Militaire,

P. O., Le Lieutenant-Colonel,
Commandant le Bureau Régional des F. F. C. I.,

Signature: Robin

VU, pour homologation de la signature ci-contre :

Bordeaux, le 194

Recommandé :
M. Vautier David
4 rue du Th. Soubès - Tulle

Le Capitaine FIEYRE,
Président de la Commission Départementale F. F. I.
de la Corrèze.

Signature: Fieyre

~~Le Président de la Commission Départementale
d'homologation des~~

RS/GC

MINISTÈRE
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 6

DIRECTION DU CONTENTIEUX DE
L'ETAT-CIVIL & DES RECHERCHES

Paris, le

139, rue de Bercy (12°)

Service de l'Etat-Civil & des
Recherches

Fichiers & Etat-Civil "Déportés"

FEC.ECD - Dossier n° 31.115

NOTA. — Les réponses doivent, outre le
numéro d'ordre, rappeler les indications
du timbre ci-dessus.

Madame,

Me référant à votre lettre du 20 Novembre, j'ai
l'honneur de vous faire connaître que l'acte de décès
établi par mes services le 17 Décembre 1946, indique
bien que votre mari, Monsieur DAVID Léon Pierre, est
décédé le 15 Février 1945 à BERGEN-BELSEN (Allemagne),
ainsi qu'en font foi les documents officiels figurant au
dossier.

Il s'avère par contre, qu'un jugement déclaratif
de décès a également été rendu par le tribunal civil de
Tulle, fixant le décès de M. DAVID courant décembre
1944, sans précision de lieu.

C'est donc ce jugement transcrit sur les registres
de l'état-civil de Tulle qu'il convient à présent de
rectifier, et j'entreprends par même courrier les for-
malités nécessaires à cet effet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes
respectueux hommages.

Pour le Ministre
le Directeur du Contentieux de
l'Etat-Civil et des Recherches
P.O. le Chef du Bureau des
Fichiers & de l'Etat-Civil "Déportés" :

Madame D A V I D

7, rue du Tir

SOULLAC

TULLE
(Corrèze)

